

Le second empire, un régime d'apparence démocratique ?

Introduction

Avant même la proclamation de l'Empire, dès le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, en même temps bafoue la démocratie républicaine par son coup d'état, et restaure le suffrage universel masculin. Cette ambivalence entre autoritarisme dictatorial et démocratie va caractériser tout le second empire, de 1852 à 1870, Napoléon III ayant tenu à respecter certaines formes démocratiques. Qu'en est-il vraiment ? Ce régime est-il réellement ou seulement en apparence démocratique ? Que pèsent les pratiques démocratiques par rapport aux traits autoritaires du régime ? Après avoir passé en revue les formes démocratiques du second Empire, nous examinerons ce qu'il y a de non démocratique ; enfin, nous caractériserons l'évolution libérale de ce régime au cours de ses dernières années.

1/ Le second Empire repose sur des pratiques politiques en partie démocratiques

- Suffrage universel masculin
 - o Election des députés au Corps législatif
 - o Plébiscites
- Pluralisme politique (les résultats des élections montrent l'existence d'une opposition)

2/ Mais le second Empire est aussi un régime non démocratique

- Louis-Napoléon Bonaparte a pris le pouvoir en 1851 par un coup d'état militaire, bafouant la constitution de la 2^{nde} République
- Une large partie du pouvoir échappe au principe de la souveraineté nationale :
 - o Sénateurs nommés par l'Empereur
 - o Gouvernement ne dépendant que de l'Empereur
 - o En fait, le principe de la séparation des pouvoirs n'est pas respecté (empereur contrôle pouvoir exécutif et législatif, justice aux ordres) (« l'empereur gouverne avec l'aide des assemblées et du gouvernement »)
- Le suffrage universel est manipulé :
 - o Les élections sont déformées par la pratique de la candidature officielle, qui avantage les candidats du pouvoir (soutien de l'administration, bulletins de l'opposition non distribués) ⇒ résultats écrasants pour les bonapartistes
 - o Les plébiscites, une fausse manifestation de la souveraineté nationale
 - consultation du peuple limitée aux questions que l'empereur veut bien poser
 - question posée après que la décision a été prise (ex. coup d'état de 1851)
 - formulation des questions ne permettant pas un libre choix des électeurs (ex. 1870 : « le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860 »).
- Les libertés ne sont pas respectées
 - o Censure
 - o Opposants pourchassés

3/ Une évolution libérale assouplit le régime dans ses dernières années.

- élections plus libres (cf 1869) (plus de candidature officielle, campagne électorale libre, plus de censure de la presse)
- gouvernement responsable devant l'assemblée et devant l'Empereur (1869)

Conclusion

On peut dire que le second Empire est un régime autoritaire, malgré ses apparences démocratiques et son évolution libérale finale :

- pouvoir exécutif fort, pouvoir personnel s'appuyant sur le peuple grâce à un suffrage universel manipulé
 - pouvoir législatif réduit : peu de pouvoir au parlement.
 - Libertés réduites ou contrôlées
 - Rôle important de l'armée : prise du pouvoir, gloire militaire comme soutien du pouvoir, chute du pouvoir.
- ⇒ on parle de **césarisme** (« gouvernement autoritaire d'un homme qui s'est fait porter au pouvoir par le peuple en se faisant conférer le pouvoir absolu ») ou de **bonapartisme** (« régime autoritaire plébiscité par la nation »).

Césarisme

HIST. ROMAINE. Régime politique institué par Jules César, consistant dans le gouvernement autoritaire d'un homme qui s'est fait porter au pouvoir par le peuple en se faisant conférer le pouvoir absolu

Système politique instituant le pouvoir absolu du chef de l'État.

a) [En parlant du premier et du second Empire — surtout du premier] Synon. de *bonapartisme*

En partic. Mode de gouvernement absolu où tous les pouvoirs sont exercés par un seul homme qui s'est fait plébisciter par le peuple.

BONAPARTISME, subst. masc.

A. — Attachement à Napoléon Bonaparte, à la dynastie ou au régime impérial des Bonaparte. *Être d'un bonapartisme farouche; en lui, s'achevait l'évolution qui, sous le coup des premières batailles perdues, avait détruit la légende napoléonienne, le bonapartisme sentimental* (ZOLA, *La Débâcle*, 1892, p. 572).

B. — Système de gouvernement des Bonaparte ou de leurs partisans. *Le bonapartisme est ce que je redoute le plus, car c'est la seule chose qui puisse redonner « faveur au despotisme et l'aristocratie »* (J.-J. AMPÈRE, *Correspondance*, 1831, p. 33).

—*P. ext.* Régime autoritaire plébiscité par la nation. Synon. *césarisme*.